



CONSEIL D'ADMINISTRATION – OUESSANT – 13 MARS 2024



## Table des matières

1-	Vérification du quorum, mots d'accueil .....	4
2-	Approbation du procès-verbal de la séance du 21/09/2023 .....	4
3-	Rapport d'activité 2023 .....	4
	Soutien aux collectivités, animation et veille.....	4
	Contrat-îles.....	4
	Dossiers thématiques.....	5
	Energies – Eau – Déchets.....	5
	Economie – Tourisme - Innovation .....	6
	Santé.....	8
	Espèces Invasives.....	9
	Culture.....	9
	Partenariats et actions internationales.....	9
	Conservatoire du Littoral.....	9
	Coopération Franco-Québécoise.....	9
	Réseau ESIN.....	10
	Conférence des Régions Périphériques Maritimes CRPM commission des îles .....	10
	Organisation interne AIP .....	10
	Ressources humaines.....	10
4-	Programme d'actions prévisionnel 2024.....	11
	Soutien aux collectivités, animation et veille.....	11
	Contrat-îles Etat – région Bretagne – CD 22 – CD 29.....	11
	Veille et suivi des politiques globales.....	11
	Veille financements.....	11
	Dossiers thématiques.....	11
	Energies – Eau – Déchets.....	11
	Economie – Tourisme - Innovation .....	15
	Santé.....	19
	Espèces Invasives.....	21
	Prospective régulation/décarbonation des circulations automobiles.....	25
	Logement des résidents permanents.....	25
	Culture.....	30
	Adaptation au changement climatique à 2030 et 2050 / projet.....	31
	Partenariats et actions internationales.....	31

Conservatoire du Littoral.....	31
Coopération Franco-Québécoise.....	32
Réseau ESIN.....	32
Conférence des Régions périphériques maritimes CRPM commission des îles.....	32
Organisation interne AIP - 2024.....	33
5- Budget arrêté 2023 et budget prévisionnel 2024.....	33
6- Point sur la revoiture du contrat-îles.....	34
7- Date et lieu du prochain CA.....	35

**Dest.** : Mmes et MM. les Administrateurs de l'A.I.P.

Le treize mars deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration de l'Association les Iles du Ponant s'est réuni à la salle polyvalente de Ouessant, sur convocation en date du 28/02/2024.

**Etaient présents :**

. Mmes/MM. les Maires de :

BREHAT, Olivier CARRE  
BATZ, Eric GRALL  
OUESSANT, Denis PALLUEL  
MOLENE, Didier DELHALLE  
SEIN, Didier FOUQUET  
GROIX, Dominique YVON  
BANGOR, Annaïck HUCHET, Présidente CCBI  
SAUZON, Ronan JUHEL  
HOUAT, Philippe LE FUR  
HOEDIC, Jean-Luc CHIFFOLEAU  
ÎLE-AUX-MOINES, Philippe LE BERIGOT  
ARZ, Jean LOISEAU  
YEU, Carole CHARUAU  
AIX, Patrick DENAUD

. Mme la représentante du Conseil Départemental de Vendée, et maire de l'île d'YEU,  
Mme Carole CHARUAU

. M. le représentant du Conseil Départemental du Morbihan, M. Gérard PIERRE

. M. le représentant du Conseil Départemental des Côtes d'Armor, M. Gilles PAGNY

. M. Erwan TONNERRE, président de SAFIP

. Mme Lydia ROLLAND, adjointe à la mairie de Ouessant

. M. Vincent PICHON, conseiller municipal à la mairie de Molène

. Mme Marie-Françoise ROGER, adjointe à la mairie de Groix

➤ **Ont donné pouvoir :**

. M. le maire de L'île-aux-Moines, Philippe LE BERIGOT

. M. le maire de Palais, Thibault GROLLEMUND

. M. Michel CHARUAU, représentant des offices de tourisme

➤ **Sont également présents :**

Charlotte COURANT, Marie MALLET, Emilie GAUTER, AIP.

**Vérification du quorum**

*Le CA est composé de 27 membres (18 Maires ou leurs représentants, 6 Conseillers départementaux représentant les Présidents des départements de la Manche, des Côtes d'Armor, du Finistère, du Morbihan de la Vendée, de la Charente Maritime 3 représentants issus des Comités départementaux et régionaux des pêches, des Compagnies de transport, des OTSI des îles du Ponant).*

Le CA se réunit valablement lorsque la moitié de ses membres sont présents ou représentés, dans la limite de deux pouvoirs par administrateur présent, soit 13 membres.

**Sont présents ou représentés ce jour 20 membres.**

M. Olivier CARRE préside la séance en qualité de Président de l'Association. Eric GRALL en assure le secrétariat.

Après un mot d'accueil du Maire de Ouessant Denis PALLUEL, le Président, Olivier CARRE propose d'aborder l'ordre du jour du Conseil d'Administration.

## 1- Vérification du quorum, mots d'accueil

## 2- Approbation du procès-verbal de la séance du 21/09/2023

Voir Annexe 1 : PV du dernier CA

---

*Décision du CA votée à l'unanimité moins une abstention :  
Le PV du CA du 21/09/2023 est approuvé.*

---

## 3- Rapport d'activité 2023

Présenté par Charlotte COURANT

### Soutien aux collectivités, animation et veille

#### Contrat-îles

L'année 2023 a été marquée par la signature du nouveau contrat, qui a eu lieu le 10 février 2023 à l'île de Batz en présence du Préfet de Bretagne, du Président de région Bretagne et du Président de Conseil Départemental du Finistère.

3 CUP ont eu lieu en 2023 :

- 3 février 2023 – St Renan
- 16 juin 2023 – Lorient
- 17 novembre 2023 – Brest

23 demandes de subventions ont été accordées.

Montant des subventions accordées en 2023 : + de 2,6M€ (montant total des opérations : + de 11,6M€).

#### Veille et suivi des politiques globales

La majorité des travaux conduits en 2023 ont concerné les projets de différenciation des îles du Ponant (suite de la Loi 3DS).

En 2023, le logement des résidents permanents est le domaine qui a le plus mobilisé l'AIP :

- Réunion du 15 juin (se référer au compte rendu adressé en août) ;
- Rencontre avec la commission collectivités locales et décentralisation à Ouessant les 8-9 juin ;
- Rencontre avec le Président du Sénat le 11 août à l'île de Batz ;
- Réunion des maires le 22 septembre à Houat autour du logement et du décret pour majorer la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)
- Application du décret pour majorer la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et décision d'imputer les résultats de cette surtaxe à des projets de logements permanents en septembre ;
- Demande au Ministre Christophe BECHU d'être l'un des 10 territoires pilotes. Nous n'avons pas eu de retour.

## Dossiers thématiques

### Energies – Eau – Déchets

#### Fin du programme régional « Mobilisons les bretons » sur Sein, Molène et Ouessant

Le programme intitulé « Les habitants, moteurs de la transition écologique et énergétique sur les îles de la mer d'Iroise », opérationnel du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2023, a été financé par la Région Bretagne, le SDEF, EDF SEI et EDF Délégation Régionale Bretagne.

Le 1<sup>er</sup> trimestre 2023 a été consacré à la clôture des dernières actions engagées, à l'organisation d'un comité de pilotage Transition énergétique à Sein, Molène, Ouessant (20 mars 2023) et à l'établissement du rapport final et du bilan financier.

#### Programme Rénov'iles

Le programme Rénov'iles est opérationnel sur les îles de Sein, Molène, Ouessant et Chausey depuis janvier 2019. Il permet aux propriétaires de tout type de bâtiment, quel que soit leur statut, d'avoir accès à un soutien technique et financier lors de leurs travaux d'économies d'énergie.

Ce programme est mis en œuvre par l'AIP et financé par EDF SEI (Systèmes Energétiques Insulaires), une convention de 5 ans liant les deux parties.

L'année 2023 a clôturé cette 1<sup>ère</sup> phase du programme et marqué la fin de la 1<sup>ère</sup> convention entre l'AIP et EDF SEI. Le dernier trimestre de l'année 2023 a été consacré à la rédaction d'une nouvelle convention, intégrant des coûts de gestion des dossiers par l'AIP revus à la hausse.

Au total, entre 2019 et 2023, 204 projets, soit 12% des bâtiments des 3 îles, ont été soutenus dans le cadre du programme Rénov'iles et près de 576 000 € de subventions ont été délivrées aux porteurs de projets (taux de subvention moyen de 34%). Dans près de 54 % des cas, les dossiers de rénovation concernent des résidences principales.

#### CRTE des îles bretonnes du Finistère

Un comité de pilotage Energie s'est tenu le 20 mars 2023 avec une réunion portant sur l'impluvium de Molène en sous-Préfecture de Brest. Un COPIL était programmé lors du CUP du 17 novembre 2023,

qui a dû être ajourné en raison de l'absence d'un des quatre maires concernés. Sur proposition du sous-préfet de Brest, Jean-Philippe SETBON, les futurs copil CRTE pourront se tenir en visio-conférence.

En 2023, l'action, qui reste pilotée par l'AIP, est principalement le programme Rénov'îles, (particularité des ZNI : financements mobilisables spécifiquement).

## Partenariat Agence de l'Eau Loire Bretagne

### Accord de programmation Agence de l'Eau Loire Bretagne

Un suivi de l'accord en 2023 est engagé, le bilan a été envoyé à l'agence de l'eau en janvier 2024.

### Programme de sensibilisation aux économies d'eau sur les îles couvertes par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Ce programme, financé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, a été mis en œuvre par l'AIP entre le mois de mars et le mois d'octobre 2023 et s'inscrit dans le cadre de l'accord de programmation signé entre l'AIP et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le 23 septembre 2022.

A travers des actions de sensibilisation aux économies d'eau et de diffusion d'équipements hydro-économiques (mousseurs pour robinet, douchettes économes, ...) aux habitants de Bréhat, Batz, Ouessant, Molène, Sein, Groix, Belle-Île, Houat, Hoëdic, Ile d'Arz, Ile aux Moines, Ile d'Yeu, ce programme a permis **une réduction annuelle des consommations d'eau estimée à hauteur de 48 000 m<sup>3</sup>**.

Lors des animations, la chargée de mission Emilie GAUTER a échangé avec 636 personnes au total sur les 12 îles et diffusé 1 120 douchettes et 1 000 mousseurs pour robinet.

### Convention de partenariat Morbihan Energie

En 2023, nous avons proposé de reconduire la convention de partenariat avec Morbihan Energies, arrivée à échéance. Elle est reconduite à partir de février 2024 pour 6 ans.

### Mécénat Saint Gobain

Durant l'année 2023, le mécénat Saint Gobain a permis l'organisation d'ateliers techniques à Molène sur l'isolation thermique grâce à l'intervention d'un formateur expert spécialisé.

L'AIP a également bénéficié, via le mécénat, d'un don de matériaux d'une valeur d'environ 3000 € (matériaux isolants, placoplâtre, rails, visserie, enduits...) pour la réalisation de travaux dans les nouveaux locaux de l'Association, situés à Plougoumelen.

## Economie – Tourisme - Innovation

### Tourisme

2023 était une année transitoire, avant la réécriture de la feuille de route « îles bretonnes 2024-2027 ».

Actions réalisées :

- Tourisme Durable : réalisation d'un diagnostic des pratiques des îles en termes de tourisme durable ;
- Journal des îles 2023, diffusé à 90 000 exemplaires, avec comme sujet central le logement ;
- Impression et diffusion du passeport des îles du Ponant aux Offices de Tourisme et communes ;
- Soutien aux sites d'exception : 3 programmes sont en cours sur Houat-Hoëdic, Bréhat, Ouessant. L'AIP apporte un soutien en ingénierie. ;

- Réunion annuelle 2023 des acteurs du tourisme sur les îles, le 8 janvier 2024 à Lorient, qui a réuni une trentaine de participants. Cette réunion annuelle est l'un des temps forts de la thématique tourisme pour l'AIP ;
- Participation aux comités techniques des Destinations bretonnes et aux ateliers régionaux : avec la nouvelle organisation des destinations en Bretagne, l'AIP suit les actions des 5 destinations qui ont des îles sur leur territoire ;
- Candidature collective AMI gestion des flux : en novembre 2023, l'AIP a porté une candidature collective à l'échelle de l'ensemble des îles à l'AMI gestion des flux touristiques porté par Atout France. 54 candidatures ont été reçues, pour 10 lauréats qui seront a priori connus en mars 2024.

## Economie – Savoir-faire des îles du Ponant

Depuis la création de Savoir faire des îles du Ponant (SAFIP), les acteurs économiques sont dirigés vers cette structure. Les questions relevant du domaine des collectivités continueront d'être traitées en direct par l'AIP.

En 2023, l'AIP a sollicité SAFIP pour la création d'un programme d'échanges de travailleurs avec les îles de la Madeleine (cf. Partenariat internationaux).

## Innovation – programme Interreg FREIIA

*Facilitating Resilience Embracing Islands Innovation Approaches*

Le programme FREIIA regroupe des universitaires et des représentants d'îles de la Norvège, la Suède, le Danemark, l'Allemagne, Les Pays Bas et des îles du Ponant. Il balaie les sujets de l'innovation, sur 4 thèmes principaux : les mécanismes de la transition, la Gouvernance, le rôle du tourisme dans l'innovation et le renforcement de l'attractivité pour la création d'emploi.

Pour les îles du Ponant, l'AIP est le partenaire national avec des implications de l'UBS et de l'UBO. Deux îles font l'objet d'un focus particulier : Groix, île membre d'un EPCI et Ouessant, hors EPCI.

L'année 2023 a vu le démarrage du programme d'échange et d'identification des mécanismes d'innovation et de leurs retombées sur le développement sur les îles de l'Europe du Nord.

Les temps forts 2023 :

- Le premier atelier sur l'île de Koster (Suède) du 26 au 28 avril 2023 a réuni une trentaine de participants. Thématiques abordées : atelier des transitions en cours, challenges et enjeux sur Koster ; implication des fonctionnaires dans le développement entrepreneurial ; particularité de l'archipel ;
- Une visite de l'équipe « chef de file » (province de la Frise – NL) à Ouessant et Groix fin juin 2023, avec rencontre des équipes municipales et des entreprises ;
- Le recrutement d'un ingénieur de recherche Maxime TURCK à compter du 1er septembre ;
- La tenue de l'atelier de l'île de Groix du 17 au 20 septembre 2023, qui a réuni jusqu'à 33 participants incluant les adjoints de la municipalité et le co-président de SAFIP. Les 2 thématiques principales d'échanges ont été : la situation des ressources naturelles et plus particulièrement de l'eau sur cette île en insularité hydrique et la dynamique entrepreneuriale.



## Santé

### CLS des îles bretonnes du Ponant

Le renouvellement du deuxième CLS a débuté en janvier 2023, avec le recrutement d'une chargée de mission santé, Lucille COURTAIS, et la phase diagnostic sur les 11 îles bretonnes habitées.

En premier lieu, un portrait socio-sanitaire et environnemental des îles bretonnes du Ponant qui dresse l'état de santé et l'offre de soins à l'échelle des îles a été réalisé par l'Observatoire Régionale de Santé (ORS) Bretagne. En second lieu, des entretiens ont été menés par la chargée de mission auprès des élus, des professionnels de santé et des habitants pour connaître leurs attentes, les besoins et les ressources. Le diagnostic a été présenté et validé le 7 juin 2023 lors du Comité de Pilotage (Copil) qui a réuni une cinquantaine de participants.

Fin d'année 2023 et début d'année 2024, des groupes de travail thématiques ont été organisés pour échanger avec différents acteurs autour des enjeux sur le vieillissement de la population, sur l'accès aux soins, la coordination et les transports ainsi que sur la prévention et la santé environnement. Entre 20 et 30 participants, étaient présents aux réunions pour trouver des solutions concrètes aux enjeux identifiés. En parallèle des groupes de travail, des rencontres avec une vingtaine de partenaires ont été réalisées afin de les mobiliser pour améliorer l'accès aux soins et l'état de santé des îliens.

Depuis décembre 2023, l'ARS Bretagne et l'AIP travaillent conjointement sur la rédaction du futur plan d'actions qui sera décliné en 25 fiches actions.



### Convention de partenariat Mutuelle MUTAMI

En 2023, la convention de partenariat avec MUTAMI est renouvelée avec comme les années précédentes une action à destination des participants au festival des insulaires. L'AIP a accueilli MUTAMI (3 personnes) sur son stand au festival Les Insulaires sur Houat. Un opticien était présent pour réaliser gratuitement des diagnostics de vue et petites animations autour de jeux sur les perceptions optiques.

### APSIB : Association pour la Permanence en Santé sur les Îles Bretonnes

L'AIP dispose d'une voix au CA de cette structure, elle y est représentée par Dr Philippe ROUGIER, adjoint au maire de l'île d'Arz, suppléé par M Jean-Luc CHIFFOLEAU maire d'Hœdic. Ses actions consistent à employer des personnels de santé affectés sur Hœdic (2 infirmiers), Houat (1 infirmière et 2 aides à domicile), Groix (coordinateur de la maison de santé, 3 médecins) pour assurer une

permanence de soins de premiers recours. Début 2024, l'APSIP a également permis d'assurer l'intérim en attendant le recrutement d'un nouveau médecin.

## **Espèces Invasives**

En 2023, ce projet est entré en phase opérationnelle grâce aux financements obtenus :

- Fonds FEDER ;
- Contrat nature de la région Bretagne ;
- Participation des municipalités concernées ;
- Financement fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale (île d'Aix).

Opérations réalisées en 2023 :

- Bréhat : identification stérilisation
- Ile d'Arz : rats – ragondins sur Ilur, Godec et Illuric
- Île aux Moines : rats sur îlot de Creizic
- Houat : dératisation

Suite à l'annulation du contrat par notre prestataire en juin 2023, une nouvelle publication d'appel d'offre a été réalisée en février 2024.

Le recrutement d'un chargé de mission (CDD 19 mois jusque fin mai 2025), Maxime BREDIN, a été effectué. Il a pour missions de réaliser le suivi et la logistique des actions de régulation prévues ainsi que de mettre en place des actions de sensibilisation au changement climatique et aux invasions biologiques sur les îles du Ponant sur 4 espèces invasives ou à problèmes : rats surmulots, chats harets, ragondins et lapins de garenne.

## **Culture**

### **Festival des insulaires**

Comme chaque année, la proposition de l'AIP était d'accompagner le festival et de participer à la définition des débats et au choix des thématiques qui était en 2023 sur le tourisme et la fréquentation des îles.

L'AIP était également représentée sur un stand partagé avec MUTAMI.

### **Micro-folies**

Le programme micro-folie s'est terminé en juin 2023. En 2023, 780 visiteurs ainsi que 185 scolaires et collégiens ont été accueillis à bord de la Microfolie, sur 5 îles.

## **Partenariats et actions internationales**

### **Conservatoire du Littoral**

Deux réunions d'échange se sont tenues, le financement sera mobilisé sur la base du rapport qui a été remis en octobre 2023.

### **Coopération Franco-Québécoise**

Un nouveau programme a été retenu avec un échange réalisé en octobre 2023 pour renforcer le partenariat plus globalement sur les enjeux de l'insularité. Une délégation des îles du Ponant s'est rendue aux îles de la Madeleine du 1<sup>er</sup> au 8 octobre 2023 pour échanger autour des enjeux de l'insularité, le tourisme durable, les échanges de jeunes saisonniers.

## Réseau ESIN

En 2023, Bruno NOURY était le délégué ESIN et Ronan JUHEL son suppléant. Ronan JUHEL a pu participer à des réunions. L'AIP n'a pas pu être présente à l'assemblée générale le 26 septembre 2023.

## Conférence des Régions Périphériques Maritimes CRPM commission des îles

Dominique YVON est le représentant de la CRPM pour l'AIP.

Loïg CHESNAIS-GIRARD été élu président de la CRPM le 16 novembre 2023, lors du Cinquantenaire de la CRPM organisé à St Malo. L'AIP a pu participer à la réunion de la commission des îles à cette occasion.

## Organisation interne AIP

### Ressources humaines

En 2023, l'équipe de l'AIP a compté jusqu'à 10 personnes, ce qui constitue une augmentation significative par rapport à 2022 où l'AIP a compté au maximum 7 personnes (4 CDI et 3 CDD).

En 2023, l'équipe était composée comme suit :

- 5 CDI (4,3 ETP) :
  - Denis BREDIN, directeur (CDI temps plein jusqu'au 30 septembre puis CDD mi-temps jusqu'au 31 décembre) ;
  - Marie MALLET, responsable administrative et financière – 1 ETP ;
  - Lucille COURTAIS, chargée de mission Contrat Local de Santé – 1 ETP (CDI depuis octobre 23) ;
  - Emilie GAUTER, chargée de mission énergie et déchets – 0,8 ETP ;
  - Charlotte COURANT, chargée de mission Tourisme-économie – 0,5 ETP.
- 5 CDD
  - Olivier BRUNNER, du 15 juin au 17 septembre ;
  - Mathilde COLAS, animatrice Microfolies jusqu'au 31 août ;
  - Charlotte JEGO, assistante tourisme et logistique, du 1er juillet au 31 décembre ;
  - Maxime TURCK, chargé de mission diagnostic innovation, à compter du 1<sup>er</sup> septembre (fin de contrat 31 décembre 2025) ;
  - Maxime BREDIN, chargé de mission biodiversité, à compter du 16 octobre (fin de contrat 31 mai 2025).

L'année 2023 a été marquée par le changement de direction et le départ en retraite de Denis BREDIN.

### Nouvelle adresse siège social

Nouvelle adresse, à compter du 01/07/2023 : Les Îles du Ponant – Keneah Sud - 4 bis rue de l'Océan – 56400 PLOUGOUMELLEN

Numéro téléphone : 02 97 58 91 64

## 4- Programme d'actions prévisionnel 2024

### Soutien aux collectivités, animation et veille

#### **Contrat-îles Etat – région Bretagne – CD 22 – CD 29**

L'année 2024 sera celle de la revoiture du contrat-îles. Une première réunion a eu lieu le 20 février 2024 à Bréhat pour présenter les propositions d'évolutions détaillées en point 6 (page 14).

La signature de la revoiture est prévue le 31 mai à Lorient, en présence de Laurence FORTIN, Vice-Présidente en charge des territoires, de l'économie et de l'habitat.

2 CUP auront lieu en 2024 :

- 31 mai 2024 - Lorient
- 2<sup>ème</sup> semestre (date à fixer) – Brest

---

*Décisions du CA votées à l'unanimité moins une abstention :*  
*Autorise le Président à signer la clause de revoiture du Contrat-îles Etat – région Bretagne – CD 22 – CD 29.*  
*Mandate le Président pour mobiliser les moyens financiers prévus dans le contrat : Ingénierie territoriale 2024 pour un montant de 100 000 €.*

---

#### **Veille et suivi des politiques globales**

En 2024, l'AIP continuera ses actions de veille des politiques locales, notamment l'avancée de la loi logement prévue pour le 1<sup>er</sup> semestre 2024.

#### **Veille financements**

L'AIP poursuivra ses actions de veille sur des financements possibles pour développer et conforter ses programmes d'actions.

### Dossiers thématiques

#### **Energies – Eau – Déchets**

##### **Iles non connectées (Ouessant, Molène, Sein, Chausey)**

Poursuite du programme Rénov'îles

Suite à la signature entre l'AIP et EDF SEI de la nouvelle convention Rénov'îles en janvier 2024, le programme se poursuivra en 2024, avec la mise en place de permanences sur les îles pour le montage des dossiers avec les habitants et la réalisation au besoin de diagnostics thermiques. La rémunération de l'AIP a été réévaluée.

##### **Publication des tarifs d'achat de l'électricité photovoltaïque des ZNI du Ponant**

Le 12 février 2024, la CRE (Commission de Régulation de l'Energie) a publié les tableaux des tarifs d'achat de l'électricité d'origine photovoltaïque pour les Zones Non Interconnectées (ZNI), avec une nouveauté : l'intégration des îles du Ponant non interconnectées, Sein, Molène, Ouessant et Chausey dans le dispositif. Cette publication fait suite à un arrêté qui permet enfin aux ZNI du Ponant d'avoir un tarif d'achat de l'électricité photovoltaïque. Ce tarif d'achat était attendu depuis 2019.

Les tarifs d'achat de l'électricité photovoltaïque pour la vente en totalité du courant produit sur Sein, Molène, Ouessant et Chausey sont ainsi fixés du 01/02/2024 au 30/04/2024 :

0 < Puissance ≤ 3 kWc*	33,33 c€ /kWh
3 kWc < Puissance ≤ 9 kWc	28,39 c€ /kWh
9 kWc < Puissance ≤ 36 kWc	20,28 c€ /kWh
36 kWc < Puissance ≤ 100 kWc	17,63 c€ /kWh
100 kWc < Puissance ≤ 500 kWc	16,96 c€ /kWh

\* **kWc** = kilowatt crête – Unité de mesure utilisée pour évaluer la puissance atteinte par un panneau solaire photovoltaïque lorsqu'il est exposé à un rayonnement solaire maximal.

Ces tarifs sont supérieurs à la moyenne des tarifs actés pour les ZNI : En effet, seuls les tarifs pour Wallis et Futuna sont plus élevés que ceux des ZNI du Ponant.

### Suivi de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) – Volet ZNI du Ponant (Sein, Molène, Ouessant, Chausey)

Une nouvelle PPE devait être engagée en 2024, elle devrait finalement être rédigée dans l'année 2025. Ce retard est dû aux changements ministériels et aux transferts de compétences qui en découlent. L'AIP a été conviée à une réunion avec la DREAL Bretagne, EDF SEI et EDF-Délégation régionale Bretagne le 27 février. Lors de cette réunion, EDF SEI a présenté les biocarburants comme la solution accessible rapidement pour conserver un moyen de production pilotable sur chaque île et passer au 100% renouvelable. Suite à la non réponse de Mme Pompilli en 2019 concernant le permis de construire de l'éolienne à Ouessant (qui vaut refus) et à l'abandon du projet PHARES par Akuo, il est envisageable que la DREAL choisisse de ne plus faire apparaître l'éolien comme filière possible de production d'énergie renouvelable à Ouessant. Il nous semble néanmoins important de ne pas revoir à la baisse les filières envisagées dans la nouvelle PPE et d'y intégrer plusieurs sources de production d'énergies renouvelables. La prochaine réunion devrait avoir lieu en avril. Il serait important que les porteurs de projets y soient associés, notamment les maires, le SDEF, la SEM Breizh, Pays d'Iroise Communauté, etc.

### Poursuite du Contrat de Relance et de Transition Ecologique des îles du Finistère

Un comité de pilotage sera programmé au cours de l'année 2024 pour suivre les avancées des projets des îles finistériennes.

#### **Complément apporté en séance :**

*Emilie GAUTER : nous avons eu une réunion en début de semaine avec la DREAL Bretagne pour y voir plus clair sur le CRTE qui concerne les îles finistériennes, c'est flou et cela ne débouche pas sur des financements possibles. Il est opérationnel jusqu'en 2027.*

*C COURANT : Nous avons proposé de faire un focus Energie -Eau- déchets- plutôt que de faire un état des lieux des actions.*

*E GAUTER : La meilleure solution est d'axer sur les thèmes sur lesquels nous savons que nous avons des enjeux, de faire un comité de pilotage pour faire le point sur où nous en sommes et surtout où nous voulons aller avec les objectifs que l'on se fixe. Le CRTE comprend toutes les thématiques traitées par l'AIP, c'est trop large, il faut se recentrer.*

*D PALLUEL : On le savait depuis le début, c'est de l'affichage de l'Etat.*

*C COURANT : Ils nous ont dit « c'est une coquille ».*

*D PALLUEL : Il en a un peu marre de ce genre de choses qui ne servent à rien.*

*C CHARUAU : et ça prend du temps.*

*E GAUTER : Et il n'y a pas de retombées financières.*

## Nouvelle convention avec Morbihan Energies

La 1ère convention signée en 2018 entre l'AIP et Morbihan Energies a pris fin le 23 février 2024. Une nouvelle convention est en cours de validation et sera signée durant le 1er semestre 2024.

Elle prévoit notamment l'engagement de Morbihan Energies d'associer l'AIP en tant que prestataire ou partenaire, dans les actions d'animation, de communication et de sensibilisation qui pourraient être réalisées en faveur de la transition énergétique des îles morbihannaises.

Projets fléchés : accompagnement des projets photovoltaïques, enquêtes de perception des énergies renouvelables (ex : projet de centrale PV sur Houat)

---

*Décision du CA votée à l'unanimité moins une abstention :  
Autorise le Président à signer la convention de partenariat avec Morbihan Energie.*

---

## Référent transition énergétique

Cette annonce a été faite en juillet 2023 par le nouveau Président de l'ADEME Sylvain Waserman. L'ancien directeur régional (Jean-Noël GUERRE, parti récemment) nous avait proposé en 2023 d'examiner avec intérêt une future candidature de l'AIP.

Nous n'avons à ce jour pas reçu de réponse. Le recrutement du nouveau directeur est en cours. Une nouvelle action pourrait résulter d'une réponse favorable au projet de l'ADEME de mettre en place des référents pour la transition énergétique des îles du Ponant. Suivant l'annonce de l'ADEME, le niveau technique et le niveau politique sont recherchés.

La proposition est de se positionner pour une candidature collective inter-îles comprenant :

- Un référent technique. L'expérience depuis plus de 10 ans d'accompagnement de la transition énergétique pourrait permettre de dédier un poste référent technique (en s'appuyant sur Emilie GAUTER, l'actuelle chargée de mission énergie déchets) ;
- Un référent politique qui pourrait être proposé parmi les membres du conseil d'administration (maires des îles).

### **Complément apporté en séance :**

#### Référent Transition Energétique

*C COURANT : Nous avons eu l'information hier comme quoi le projet de mettre en place des référents pour la transition écologique n'existait plus.*

#### CEE

*E GAUTER : C'est le même dispositif que les pommeaux de douche, les robinets thermostatiques pour les radiateurs, les aérateurs pour les robinets, là ils ont élargi à l'éclairage extérieur : hublots muraux, des projecteurs, des réglettes Leds étanches, des projecteurs solaires à Leds ... Cette série d'équipements nous est fournie gratuitement via les certificats d'économie d'Énergie (CEE).*

*D PALLUEL : Qui récupère les CEE ?*

*E GAUTER : Ce sont des fiches standardisées, les entreprises sont rémunérées quand elles ont prouvé qu'elles ont installés des équipements en économie d'énergie. Ces entreprises passent des conventions avec des structures ou association pour justifier de la diffusion d'une certaine quantité d'équipements et se font rémunérer pour cela.*

*D PALLUEL : Rénov'îles est financé par des CEE aussi ?*

*E GAUTER : oui pour Rénov'îles c'est sur des travaux, là c'est la même chose mais sur des équipements. Il pourrait être intéressant de faire passer aux mairies une fiche pour renseigner vos besoins.*

*MF ROGER : On a bénéficié de cette opération l'an dernier (douchettes), c'était intéressant, mais il a fallu limiter : on s'est aperçu que c'était des gens qui étaient déjà dans une démarche écologique qui venait chercher, nous on a fait attention à ce que ce soit bien des gens qui avaient besoin de s'équiper.*

*D PALLUEL : Je trouve curieux qu'ils aient mis la priorité sur l'éclairage extérieur.*

*E GAUTER : Ce sont des opportunités, il y a des fiches chaque année et là, c'est une nouveauté. L'an dernier, c'était les robinets thermostatiques pour les radiateurs.*

*O CARRE : La proposition, c'est qu'Emilie dispatche l'information aux maires en expliquant le procédé.*

## **Partenariats Agence de l'Eau Loire Bretagne**

### **Programme « Citernes »**

L'AIP a déposé une candidature auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à l'appel à projets « Sobriété des usages » en septembre 2023. Ce programme prévoit la mise en œuvre une stratégie de réduction des consommations d'eau potable par la sensibilisation aux économies d'eau, la diffusion d'équipements hydro-économiques et la multiplication et l'usage des systèmes de récupération de l'eau de pluie, à destination des habitants des îles couvertes par l'Agence de l'eau.

Le dossier passera en commission à partir de fin mars 2024. Si la candidature est acceptée, le projet débutera en juin 2024 et s'achèvera au 31 décembre 2025.

Ce programme bénéficie déjà d'un accord de financement du contrat-îles (FNADT) de 67 116,14 € sur 18 mois (du 1er janvier 2024 au 30 juin 2025). Un avenant sera donc à envisager pour décaler de 6 mois l'exécution et ainsi, valider une date d'achèvement identique à celle de de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

### **Complément apporté en séance :**

*C COURANT : Il y aura une participation des bénéficiaires.*

*O CARRE : Contre le fait qu'ils enregistrent combien ils recueillent et consomment d'eau via les citernes, c'est considéré comme une économie d'eau sur les réseaux.*

*D PALLUEL : Ils fournissent un compteur avec ?*

*O CARRE : Oui, et il y a différentes tailles.*

*L ROLLAND : Elles pourront être raccordées pour les machines à laver ou autres ?*

*O CARRE : Non, c'est uniquement pour l'arrosage.*

*D PALLUEL : Le risque, c'est que l'hiver, si ça déborde, on ouvre, ça ne donnera pas des mesures fiables.*

*L'efficacité de la mesure paraît aléatoire.*

*P LE FUR : chaque habitant paye une participation ?*

*O CARRE : Oui, chaque personne souhaitant bénéficier du programme paye une petite participation.*

*D PALLUEL : Il y aura un marché avec une entreprise ou chacun prend de son côté ?*

*E GAUTER : Il va y avoir une consultation, le cahier des charges prévoit 3 contenances (300, 500 et 1000 L) Ce seront des commandes groupées.*

*D PALLUEL : ça s'est beaucoup développé sur Internet, c'est facile pour chacun de commander un équipement de ce type.*

*E GAUTER : l'idée c'est d'avoir un cahier des charges, tout le monde ne pourra pas y répondre.*

*M. MALLET : quel sont les frais de ports pour un particulier qui commanderait sur Internet ?*

*On peut peut-être obtenir un tarif plus intéressant via une commande groupée ?*

*D PALLUEL : je ne sais pas quel est le coût pour un particulier, mais oui, le frais de port peut plomber.*

## Soutien à l'accord de programmation

Un suivi de l'accord dont l'application se déroule en 2024 sera sollicité pour cette année. Ensuite, l'AELB doit définir son XIIème programme. Des travaux d'approche seront à effectuer pour envisager un nouvel accord de programmation. Un rendez-vous avec le directeur de la Délégation Armorique est prévu le 9 avril.

## Mécénat Saint Gobain

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme Rénov'îles, une formation technique sur l'isolation de la toiture et des murs sera proposée à la chargée de mission de l'AIP dans le second semestre 2024 et prise en charge par Saint Gobain, via le mécénat. Des formations peuvent être proposées aux mairies, aux adhérents SAFIP, aux associations locales sur les îles dans le cadre du mécénat, dans des domaines très variés : communication, réseaux sociaux, outils informatiques, ressources humaines, juridique...

En 2024, l'AIP mettra en place une démarche pour identifier les besoins de formations sur chaque île, à l'aide d'un questionnaire en ligne. Des dons de matériaux sont également toujours possibles, à destination de personnes en situation de précarité énergétique. Le point d'entrée pour l'identification des bénéficiaires sont les mairies des îles.

### **Complément apporté en séance**

*E GAUTER : Si vous avez des besoins précis, même en termes de formation ; St Gobain est une très grande entreprise, ils ont beaucoup de ressources en interne sur de multiples métiers. Ils sont prêts à nous accompagner si nous leur faisons remonter nos besoins. Je vous propose de vous faire passer une fiche par mail pour identifier vos besoins et vos propositions. Nous, par exemple, nous allons demander à avoir une formation de premier secours, si vous avez des besoins propres sur des outils informatiques. Et aussi, il y a les dons de matériaux pour les personnes en précarité que vous avez pu déjà identifier en mairie.*

*R JUHEL : Ce sont quels types de matériaux ?*

*C COURANT : de l'isolant, du placo,*

*E GAUTER : tout ce que Point P vend ...*

## Economie – Tourisme - Innovation

### Tourisme

#### Univers des îles – 2024

*Voir Annexe 3 : Proposition de feuille de route 2024-2027*

La nouvelle feuille de route 2024-2027 pour les îles bretonnes est en cours de rédaction. Elle devrait être finalisée au premier semestre 2024. Elle a l'ambition de *faire des îles une destination exemplaire d'un tourisme durable en harmonie avec le territoire.*

Pour l'AIP, il s'agira notamment de poursuivre les actions d'animation et de coordination du réseau à différentes échelles, de renforcer la méthodologie d'observation en lien vers les acteurs, de conforter la stratégie d'accueil des visiteurs sur les îles et de poursuivre la mise en réseau des îles à travers des outils de communication inter-îles. De cette feuille de route, découlera un plan d'action pour la période 2025-2027.

En attendant la signature de la feuille de route, un programme 2024 allégé a été défini :



- Création du Journal des îles 2024, avec un dossier central sur la santé (bilan du CLS et renouvellement). Nous changeons de prestataire, suite à la notification de Jean-Benoit BEVEN de ne plus travailler avec l'AIP sur le journal ;
- Poursuite des actions de veille autour du tourisme durable ;
- Poursuite des accompagnements des dossiers Site d'Exception ;
- Poursuite des actions de coordination et d'animation.

### Les sujets du Journal 2024 :

île	2024
Chausey	Énergie et PPE + tarifs d'achats ZNI
Bréhat	Tourisme : nouvelle signalétique
Batz	Logements : réalisation grâce à la majoration de la THRS
Ouessant	Déchets : l'île aux trésors et composteurs/biodéchets
Molène	Eau ? Transports ?
Sein	Education / Culture : Collège des îles et projet radio
Les Glénan	Patrimoine : Fort Cigogne
Groix	Biodiversité : extension de la réserve naturelle
Houat	Patrimoine : application découverte du patrimoine, article commun
Hoedic	
Belle-île-en-Mer	Sport et pratique du sport dans les îles + volet touristique
Ile-aux-Moines	Flamme olympique et trajet sur les îles du monde : Île Corfu, Kastellorizo
Ile d'Arz	Logement : nouveaux logements communaux
Ile d'Yeu	Agriculture : Ferme municipale
Ile d'Aix	Tourisme : gestion des flux
Dossier central	Santé

---

#### *Décision du CA votée à l'unanimité :*

*Mandate le Président pour mettre en place et signer toute convention, contrat, permettant de mettre en œuvre le programme d'action 2024 lié à la feuille de route « Univers touristique » 2024.*

---

### AMI Gestion des flux touristiques

Pour accompagner les îles du Ponant vers un tourisme durable, l'AIP a candidaté en novembre 2023 à l'AMI Gestion des flux touristiques piloté par Atout France pour proposer une démarche de gestion des flux touristiques concertée et adaptée aux îles.

La candidature porte sur 4 volets :

- Gouvernance : intégration de la gestion des flux touristiques des îles du Ponant dans le groupe de travail sur l'observatoire touristique et participation de l'AIP aux groupes de travail sur les îles en fonction des besoins ;
- Etudes et analyses de la fréquentation : mise en place d'un état de référence de la fréquentation des îles et suivi de la perception de la fréquentation et de la satisfaction des visiteurs et analyse ;

- Formation juridique : former les maires des îles du Ponant au déploiement des mesures de gestion des flux touristiques ;
- Communication et sensibilisation

Nous avons reçu le soutien de l'ensemble des EPCI qui ont des îles sur leurs territoires, ainsi que des Offices de Tourisme, de la région Bretagne (service Tourisme), de Tourisme Bretagne, et des agences départementales (Morbihan Tourisme, Finistère 360, Côtes d'Armor Développement).

Nous n'avons pas reçu de réponse suite à notre candidature. Les résultats devraient être communiqués début mars. La région Bretagne a été contactée par Atout France. 54 candidatures ont été reçues, dont 6 en Bretagne.

Compte tenu de l'incertitude sur ce programme, il n'est pas présenté dans le budget prévisionnel.

**Complément apporté en séance :**

*C COURANT : autre information qui nous est parvenue hier : nous avons appris que nous sommes présélectionnés pour l'AMI Gestion des flux touristiques (54 candidatures reçues). On sera audités lundi prochain pour savoir si nous faisons partie des 10 ou 15 lauréats. C'est un programme qui peut déboucher sur un financement de 100 000 € sur 2 ans et qui peut donc avoir un impact sur le budget.*

*E GRALL : C'est engageant pour toutes les îles ou seulement celles qui le souhaitent ? Il y a un cahier des charges ?*

*C COURANT : La candidature a été collective.*

*O CARRE : Le programme va permettre de donner des éléments aux îles, quelques îles pourront mettre en place un système de comptage. Ça ne va pas demander beaucoup de choses aux îles, mais ça va apporter des connaissances aux îles et aux maires. Par exemple, l'an dernier, j'ai eu beaucoup de difficultés à mettre en place l'arrêté sur la régulation, cette année ça recommence, j'ai de nouveau des difficultés et l'un des 4 volets, c'est la formation juridique, c'est d'expliquer aux maires ce qu'ils peuvent faire sur le plan juridique pour contourner les difficultés liées à « je prends un arrêté, il est immédiatement attaqué ». C'est dans ce sens que ça va se faire. De la même manière que la gouvernance, comment on fait ça au niveau de l'observatoire du Tourisme.*

*D PALLUEL : Atout France est une agence de l'Etat ?*

*C COURANT : C'est le ministère du Tourisme qui pilote cet AMI.*

*O CARRE : Comme la Ministre du tourisme a été nommée très tardivement, le projet est décalé, on devait avoir une réponse en novembre 2023, ensuite on nous a dit janvier 2024 et là ils sont en phase de présélection, nous pensons avoir une réponse en avril pour un démarrage du projet en juin.*

*C COURANT : c'est de l'ingénierie qui est financée.*

---

*Décision du CA votée à l'unanimité :*

*Autorise le Président à signer toute convention, contrat et mettre en place le programme d'action si nous sommes retenus l'AMI Gestion des flux touristiques*

---

**Economie – Savoir-faire des îles du Ponant**

En 2024, nous proposons de maintenir les liens et de s'associer à SAFIP pour toutes les problématiques relatives au développement économique. Nous transmettrons les demandes économiques à SAFIP, et concrétiserons le programme d'échange de travailleurs en accueillant des travailleurs madelinots durant l'été 2024 au sein d'établissements adhérents de Savoir-faire des îles du Ponant.

Montant de cotisation proposé : 3 000 €, comme en 2023. Pour rappel, le montant de la cotisation est dégressif depuis 2019 et pourrait se stabiliser à 3 000 € TTC/an.

Pour mémoire : 2020 - 10 000€ ; 2021 – 7 000€ ; 2022 – 5 000€ ; 2023 – 3 000€.

**Complément apporté en séance :**

*C COURANT : Nous avons 5 candidatures de jeunes madelinots (qui travailleraient au Roc’h Ar Mor à Ouessant et à l’hôtel du Phare à Belle-Île).*

*D PALLUEL : Et il y aura des insulaires des îles du Ponant à partir aux îles de la Madeleine ?*

*C COURANT : C’était validé mais en termes de visa, c’est plus facile de faire venir en France que d’aller aux îles de la Madeleine pour travailler, les délais sont de l’ordre de 35 semaines. Il faut anticiper.*

---

*Décision du CA votée à l’unanimité :*

*Autorise le Président à verser la cotisation 2024 à l’association Savoir faire des îles du Ponant en tant que membre bienfaiteur pour un montant de 3000 €.*

---

## **Innovation – FREIIA 2024**

Après le premier diagnostic de l’innovation sur les îles du Ponant, le projet va entrer dans une phase plus opérationnelle et commencer à partager les résultats des bonnes pratiques et innovations favorables au développement des îles. Pour l’AIP, l’équipe constituée du chef de projet (Denis BREDIN) et de l’ingénieur de recherche (Maxime TURCK) va être rejointe dès février par un stagiaire Master 2 de l’UBS. Une série d’enquêtes est programmée auprès des acteurs de l’innovation sur les îles de Groix et Ouessant. Pour la rentrée universitaire, l’identification des conditions de l’attractivité professionnelle des îles pour les diplômés d’études supérieures va être conduite auprès de formations de l’UBS et de l’UBO.

Ateliers FREIIA programmés en 2024 :

- **Atelier de Bornholm (DK) du 17 au 20 avril 2024**, réunion de tous les partenaires avec un temps d’atelier sur chacune des 4 thématiques (transition, gouvernance, tourisme et attractivité) : avancement, premiers résultats, propositions, calendrier, passage à l’opérationnel ;
- **Atelier de Schiermonnikoog (NL) septembre 2024** : réunion de tous les partenaires avec temps d’atelier sur les 4 thématiques et atelier transition ressource en eau, l’île (en insularité hydrique) devant faire face à une situation critique devant l’augmentation des usages touristiques, agricoles et industriels (brasserie) ;
- **Atelier transnational d’Ouessant octobre 2024**. Cet atelier inaugurera une nouvelle formule d’ateliers réunissant des représentants 2 à 3 partenaires totalisant un maximum d’une douzaine d’experts et travaillant sur au moins deux sujets. Pour Ouessant les sujets seront définis en partenariat avec la municipalité.

Administratif et financier :

- Le second rapport technique et financier (du 01/07/23 au 31/12/23 est en cours de préparation depuis l’acceptation du premier rapport ;
- Un second rapport financier pour la période du 01/01/24 au 30/06/24 est prévu.

## Santé

### Renouvellement du CLS

Le 20 février dernier, les élus et une délégation de l'ARS se sont réunis sur l'île de Bréhat pour échanger autour du futur plan d'actions. Les différents enjeux qui ont été abordés lors de la réunion sont venus confirmer les objectifs inscrits au sein du plan d'actions qui est en cours d'écriture.

Des priorités ont émergé comme le déploiement du tarif santé sur l'ensemble des îles bretonnes, la possibilité d'élargir le tarif santé à d'autres professionnels ou encore la prise en compte du surcoût lié à l'insularité pour les aides à domicile qui interviennent sur les îles.

Des actions de dépistage et de sensibilisation sur diverses problématiques sont également attendues (santé mentale, consommation alcool, substances illicites, écrans...) afin d'améliorer la santé des îliens à tous les âges de la vie.

Calendrier 2024 :

- 28 février 2024 : Envoi du courrier auprès des partenaires pour être signataire du deuxième CLS
- 16 avril 2024 : Comité de pilotage pour valider le plan d'action
- 30 mai 2024 : Signature du CLS socle à l'île-aux-Moines ?
- 2ème semestre 2024 : déclinaison par île, rédaction des avenants et signatures (1er trimestre 2025)

### **Complément apporté en séance :**

*C COURANT : Il nous faudra une délibération de vos conseils municipaux avant le 30 mai pour valider ce nouveau CLS.*

---

*Décision du CA votée à l'unanimité :*

*Autorise le Président à signer l'avenant de la convention 2024 avec l'ARS pour le financement du poste de la chargée de Mission Lucille COURTAIS, dans le cadre du renouvellement du CLS.*

---

### **Convention de partenariat Mutuelle MUTAMI**

Une nouvelle convention sera proposée en 2024, sur les mêmes modalités. La présence au festival Les Insulaires sera à discuter en fonction des possibilités d'accueil.

---

*Décision du CA votée à l'unanimité :*

*Mandate le Président pour définir les modalités du programme 2024 et signer une convention de mécénat avec MUTAMI.*

---

### **Association pour la Permanence en Santé sur les Îles Bretonnes**

L'AIP dispose d'une voix au CA de cette structure, elle y est représentée par Dr Philippe ROUGIER, adjoint au maire de l'île d'Arz, suppléé par M Jean-Luc CHIFFOLEAU maire d'Hœdic. Ses actions

consistent à employer des personnels de santé affectés sur les îles pour assurer une permanence de soins de premiers recours.

Proposition : inciter au déploiement des actions sur toutes les îles bretonnes

**Complément apporté en séance :**

*D PALLUEL : C'est l'association pour les îles bretonnes mais je répète que pour le moment ce n'est que pour le Morbihan. Il n'y a rien dans le Finistère.*

*E GRALL : je l'allais faire la même réflexion, je les ai contactés pour le départ de notre médecin, on est en grande solitude y compris avec l'ARS même si c'est évoqué dans les réunions auxquelles l'APSIB n'est pas conviée, ils ne semblent pas être dans cet écosystème. Ils devraient être en mesure de nous aider puisque c'est censé être sur les îles bretonnes.*

*O CARRE : Lors de la réunion avec l'ARS que nous avons eu à Bréhat pour voir les contours de ce que pourrait être le renouvellement du Contrat Local de Santé, ils ont mentionné qu'ils voulaient élargir l'action de l'APSIB à toutes les îles. Ça été reconnu pendant la réunion, que l'APSIB n'était présente que dans les îles du Morbihan. Ils sont conscients du problème et ont reconnu qu'il fallait élargir à toutes les îles.*

*D PALLUEL : Oui mais il faut qu'ils le fassent parce que ça fait des mois ... Il y a eu la question sur les tarifs pour les professionnels de santé, ils ont travaillé sur le Morbihan, ils ont fait une liste, ils devaient ensuite regarder pour le Finistère et il n'y a rien eu, ils n'ont pas contacté les professionnels de santé. Si ce n'est que pour les îles du Morbihan et qu'il faut en faire une pour le Finistère, pourquoi pas.*

*D YVON : Le problème est qu'ils n'interviendront pas si les communes ne les sollicitent pas. Nous, on les a sollicités : on était en pénurie de médecin et on venait de construire une maison de santé à 1.5 M € dans laquelle on avait une dentiste, un kiné, des infirmières, tout sauf un médecin, on les a sollicités, on a poussé pour que la mutualité rentre dans l'opération, ils ont une force de frappe (pécuniairement) et ils ont délégué à mi-temps un responsable de la mutualité qui gère la maison de santé de Groix (M. Riguïdel) ça fonctionne parfaitement, ils ne sont pas opposés du tout, ça s'appelle les îles bretonnes, on en a parlé à Bréhat, il faut que les communes en fassent la demande.*

*D PALLUEL : C'est une association qui s'est montée dans le Morbihan et en plus, il y a une association de professionnels de la santé pour les îles de Ouessant Molène qui font un peu le même travail. Il faut qu'ils se regroupent.*

*O CARRE : il faut qu'on mette ça d'une manière très claire dans le nouveau CLS.*

*D YVON : Nous, on en est très contents, on a aujourd'hui un pôle avec 12 médecins.*

*E GRALL : C'est pour cela que je les ai contactés, tu m'as donné le contact et on a besoin d'aide.*

*E TONNERRE : Il faut que les maires en fassent la demande, s'ils sont d'accord.*

*D PALLUEL : Avec les professionnels de santé, alors. On ne peut pas les court-circuiter, Il y a eu tout un travail fait à Molène et Ouessant.*

*E GRALL : Ils m'ont dit, oui, il y a ILDYS dans le Finistère. En gros, voyez avec eux. Ce n'est pas tout à fait comme ça que ça devrait fonctionner (parce que ILDYS est dans l'association).*

*D YVON : ça permet de bien gérer le fonctionnement, on a eu de la chance et c'est assez unique en France : on a un mix de médecins libéraux et salariés ce qui est paraît-il difficile à mettre en place. Ça marche très bien, l'ARS m'a dit que c'était une 1<sup>ère</sup> en France. Il faut innover en permanence si on veut avoir des médecins dans les îles.*

*E GRALL : l'AIP pourrait-elle formellement interpeller l'APSIB ? Et bien sûr, il faut que les maires prennent contact.*

*O CARRE : il faut le mettre dans le contrat général CLS puis il faut que cela figure dans chaque contrat décliné par île avec une clause pour avoir des réponses concrètes.*

*P LE FUR : L'APSIB pourrait se rapprocher de N. Riguïdel ?*

*D YVON : il faudra monter une autre structure, il a un mi-temps sur les îles du Morbihan, si cela s'étend aux autres îles, il faudra revoir ça.*

*C COURANT : Il dit qu'il n'a pas les financements.*

*D YVON : Il est détaché par la mutualité.*

*D PALLUEL : il faut clarifier, soit c'est 2 associations : une pour le Morbihan, une pour le Finistère. Soit c'est une association pour toutes les îles bretonnes et là ce n'est pas le cas.*

*O CARRE : on va mettre ça à l'agenda pour les dernières discussions avant la signature du contrat.*

*D YVON : ça peut être mentionné dans le CLS.*

*O CARRE : Il faut que ça le soit.*

---

*Décision du CA votée à l'unanimité :  
Jean-Luc CHIFFOLEAU et Philippe ROUGIER sont maintenus respectivement,  
délégué et suppléant.*

---

## **Espèces Invasives**

L'appel d'offres pour les lots Batz, Houat a été dénoncé par notre prestataire en juin 2024. Il n'a été relancé qu'en février 2024, en y ajoutant l'île d'Aix pour laquelle nous avons obtenu un financement à hauteur de 50% de l'opération (fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale en novembre 2023). Compte tenu des délais très courts que nous proposons, l'appel d'offres n'a reçu qu'une seule candidature : REALIVERT dont les propositions n'avaient pas été retenues lors de la première consultation en 2022.

L'opération de capture de chats errants à Bréhat réalisée en février 2024 a été interrompue avant son terme pour des raisons interne, le chargé de mission biodiversité en charge du suivi et de la logistique de cette opération étant en arrêt maladie pendant l'opération. La fin de l'opération sur les lapins se déroule sur Sein fin février.

Ce programme Espèces Invasives est impactant pour l'AIP (640K€ sur 3 ans). Il est financé sur les fonds propres de l'AIP à hauteur de 50K€ sur 2024. Une contribution des communes est demandée à hauteur de 10% des prestations effectuées, et non du budget global de l'opération.

Dans le budget prévisionnel 2024 présenté lors de ce CA, les prestations des lots Houat et Aix sont décalées à 2025. Seule la prestation Batz avec la cartographie est présentée (budget total de l'opération : 241K€ sur 2024).

### **Complément apporté en séance :**

*C COURANT : l'appel d'offre s'est terminé la semaine dernière, je vais vous présenter le résultat. Nous n'avons reçu qu'une offre de l'entreprise Réalivert notée selon des critères : la qualité et la pertinence de la méthodologie (INRAE), l'adaptation aux caractéristiques insulaires, l'expérience en dératization et enfin l'expérience en milieu insulaire. C'est noté sur 60 points pour ces trois critères et 40 points pour la partie financière. Sur la proposition financière, ils ont répondu pour les 3 lots, (Houat, Batz et Aix) et le total des 3 lots correspond à l'estimation qui avait été faite avec quelques différences selon les lots mais le global est conforme à l'estimation. En revanche sur la partie technique, c'est là où les notes sont moins bonnes puisqu'ils n'ont aucune expérience en dératization ni en milieu insulaire, c'est une entreprise de paysagisme. Néanmoins, ils ont bien compris la méthodologie utilisée. La note n'est pas très bonne sur le premier critère : là où le besoin a été estimé à au moins 7 personnes sur les lots Houat et Batz, ils proposent 5 personnes. L'estimation semble à peu près correcte pour Aix.*

V PICHON : Après il faut savoir ce que l'on recherche, si c'est de la diminution ou une éradication ? Il y a eu le cas pour les lapins sur Sein et je pense que ça n'a pas été intéressant. Si c'est pour éradiquer, sur Houat, il faudra un budget beaucoup plus important et ce sera plus compliqué à cause des falaises. Pour Batz aussi, l'éradication sera plus compliquée car il y a la proximité avec le continent. Qu'est-ce qu'on veut pour ce programme, c'est un gros budget, il y a eu un chargé de mission qui a été embauché pour ça, il faudrait savoir ce qu'on veut obtenir ? Une éradication totale, ce n'est même pas la peine d'y penser pour certaines îles avec un budget comme celui-là, de par la taille ou par rapport à la situation géographique de chaque île.

D PALLUEL : La seule île où l'éradication a fonctionné c'est Molène ?

V PICHON : Et Hoedic.

D PALLUEL : Après ça dépend de la taille de l'île et ça nécessite un nombre de piège énorme.

V PICHON : ça nécessite un nombre de piège énorme et de l'expérience avec des gens qui savent le faire.

JL CHIFFOLEAU : Pour Hoedic, c'était 1000 pièges par jour.

O CARRE : c'est ce qui est prévu : il est prévu 5000 pièges pour les îles de Houat et Hoedic.

V PICHON : Oui mais pour Houat, ce n'est pas si facile, à Houat, il y a des endroits où on ne peut pas intervenir sur les pièges comme au bas des falaises où il y a des griffes de sorcières et que c'est très difficile d'accès, le rat y vit très bien et ne vit que sur l'estran, l'éradication, avec les moyens qui sont mis, je n'y crois pas du tout. Et pour Batz, c'est beaucoup trop proche du continent pour une éradication. Un rat nage 600 m. Regardez sur Keller, il y a des doutes sur la ré-infestation dans le temps.

E GRALL : Oui, dans le temps on sait pertinemment qu'il y a un risque de ré-infestation par le fret ou autre. On sait que les ragondins reviendront.

V PICHON : ça dépend de la distance du continent. Le ragondin et le surmulot c'est pareil, on ne peut pas parler d'éradication. On peut parler d'un suivi annuel pour une diminution.

E GRALL : Une très forte diminution. Et ça dépend du nombre de pièges.

V PICHON : Oui, mais un suivi annuel avec beaucoup de pièges revient très cher, tous les ans. Là, vous avez une opération donnée sur une période.

E GRALL : Oui, ça dépend du nombre de pièges gardé en annuel après.

O CARRE : C'est le dernier point du programme FEDER, justement qui est la sécurisation, le suivi et la pérennisation et l'idée c'est de former les agents des îles pour continuer ce qui a été fait.

V PICHON : Oui et c'est une bonne chose. Maintenant, on parle du rat, il y a aussi le chat, ça ne sert à rien, nous, on fait des opérations sur Molène, ça ne sert à rien. On sait qu'il y a des familles qui ont plusieurs chats qui ne les stérilisent pas, tant qu'on n'aura pas d'interdiction d'avoir des chats non stérilisés (hors élevage) sur des espaces fragiles, ça ne sert à rien.

P LE FUR : Je pense quand même que pour Houat il faut le faire.

V PICHON : Je ne dis pas qu'il ne faut pas le faire mais il faut savoir si on parle d'éradication.

O CARRE : Le point, c'est le suivi et il faut changer le terme, ce n'est pas une éradication complète mais d'une diminution importante.

V PICHON : Pour Sein, au début de l'opération on parlait d'éradication du lapin, on a vite changé.

D PALLUEL : Et pour les chats, les chats sauvages on en fait quoi ? A Bréhat, les chats sauvages, vous ne les ramenez pas ?

O CARRE : A Bréhat on a dû arrêter l'opération, nous un chat qui est pris, non-pucé, il est emmené sur le continent dans un refuge.

V PICHON : Renvoyer les chats sur le continent, il faut voir les contraintes qu'on a eu pour 2 chats par semaine, vous payez une équipe qui piège et récupère 2 chats par semaine. Il y a problème de convention avec les vétérinaires qui sont très frileux pour les euthanasier maintenant, il faut attaquer le problème avec gens qui ont des chats. Les chats sauvages viennent bien de quelque part. Il faut que les propriétaires stérilisent leurs chats.

*D PALLUEL : les refuges qui prennent les chats sont déjà eux-mêmes surchargés et ne veulent pas les euthanasier. Après on nous dit il faut les faire stériliser et identifier au nom de la commune, on va gérer les chats maintenant ?*

*O CARRE : C'est ce qu'ils appellent les Chats Libres.*

*D PALLUEL : J'ai eu un appel de Crozon qui me dit : « on prend en charge l'opération de stérilisation mais il faut que le chat soit identifié au nom de la commune ».*

*V PICHON : Il faut un arrêté de mise en danger d'espèces protégés mais il faut arrêter de faire des opérations qui ne servent à rien dans le temps et coûtent cher.*

*C COURANT : La proposition de Réalivert est de faire Aix en 2024 et Batz et Houat serait retardées à 2025 (avant la saison été 2025).*

*O CARRE : On a discuté en préliminaire avec les 3 maires concernés, et la position pour le moment est que Houat préférerait que ce soit fait en 2024 et Bat et Aix se prépareraient pour 2025. (Avant la saison été 2025). Comme Réalivert n'a pas d'expérience, la proposition serait de se limiter à un lot : Houat attribué à Réalivert avec quelques ajustements notamment à cause des falaises et des îlots qui seraient traités par les insulaires eux-mêmes. L'idée est de dire que l'on va commencer ce programme en 2024 car c'est un programme important pour l'AIP et il faut montrer qu'on avance, en commençant avec Houat avec quelques ajustements à finaliser puis on relancera un appel d'offres pour 2025 où là on espère avoir plus de réponses de prestataires et des entreprises avec plus d'expérience.*

*P DENAUD : Après, il y a la question de saisonnalité.*

*V PICHON : Quand on récolte aux champs, comme sur Batz qui est très agricole, on laisse des déchets au bord des champs et il ne faut pas que le rat ait à manger dans l'espace naturel si on veut un impact fort, cela doit se faire à partir de septembre octobre, pas au printemps, période faste pour eux.*

*O CARRE : De toute façon, il y a une demande de le faire avant la saison estivale, donc ça pourrait être de janvier à Mars.*

*P LE FUR : Il faut démarrer pour Houat en octobre.*

*O CARRE : C'est ce qui est prévu.*

*P LE FUR : Maxime est déjà venu faire une petite dératization à Houat, il connaît l'île et pourrait venir faire le boulot aussi.*

*C COURANT : Maxime n'est pas technicien, il est chargé de mission à l'AIP.*

*P LE FUR : Il pourrait piloter.*

*O CARRE : C'est même son rôle, il est chargé de mission pour suivre ce projet et d'ailleurs pour votre information, l'analyse a été faite par Maxime.*

*P DENAUD : il faut vraiment que ça se fasse début 2025.*

*C COURANT : C'est pour cela qu'on relance un appel en 2024 (prochainement) pour un démarrage début 2025.*

*D PALLUEL : Le Feder finance comment ? Il y a aussi les communes.*

*C COURANT : Le Feder finance à 60%, la Région 20%, les communes 10 % pour Houat et Batz. Aix est financée par la Fondation Alliance Crédit Mutuelle à 50 %, 20% AIP, 10% de la Commune et on espère 10 % du Conservatoire du littoral et 10% du Conseil Départemental pour lesquels nous n'avons pas encore la réponse.*

*D PALLUEL : Et il n'y a pas de réflexion sur les autres espèces invasives ? Je pense au frelon asiatique.*

*O CARRE : Pour le moment, figurent dans la convention signée les 4 espèces mentionnées par Charlotte (Rat, chat haret, le ragondin, le lapin de garenne) mais si on a une demande forte des maires pour d'autres espèces invasives comme le frelon asiatique, on pourra le proposer et il faudra prendre une décision dans ce sens.*

*E TONNERRE : A Groix, c'est une catastrophe, la personne qui traite les nids à Groix me disait qu'ils sont passés de 50 nids détruits en 2022 à 100 nids en 2023. Il y en a de plus en plus.*



D PALLUEL : Après, ça peut être de transmettre un savoir-faire : comment poser des pièges, à quelle époque ...

C COURANT : Ce serait d'avoir une action inter-îles là-dessus ?

D PALLUEL : Il y a tellement d'avis dans ce domaine, ce serait bien de trouver un prestataire qui s'y connaît qui nous indique comment le faire. Il y au départ un besoin de conseil, de planification et à voir pour après.

C COURANT : Il faut que nous montions un programme en interne là-dessus.

A HUCHET : On a une association sur Belle-Île de protection de l'abeille noire, on pourrait leur demander.

C COURANT : il y a des associations sur les îles mais pas d'actions inter îles, c'est peut-être là où ça pêche.

O CARRE : Je viens de signer une convention avec une association qui fait ça pour les Côtes d'Armor, mais c'est la commune qui finance tout. Je propose que l'on fasse rentrer le frelon dans le cadre de la convention parce qu'aujourd'hui, ce n'est pas nommé et ensuite essayer de trouver le bon prestataire et puis sans doute avoir des subventions dans le cadre du FEDER.

A HUCHET : Un prestataire pour intervenir où ?

D PALLUEL : Il faudrait peut-être au départ faire un état des lieux, un diagnostic et après des méthodes applicables.

R JUHEL : A Belle-Île, nous avons une association qui vient de faire des réunions publiques dans les quatre communes pour faire de la sensibilisation auprès des habitants, et c'est très facile de faire un piège avec une bouteille avec 1/3 bière, 1/3 de grenadine, 1/3 de vin blanc. Ces derniers temps, ce n'est pas efficace car il y a eu beaucoup de pluie mais dès les premiers rayons de soleil, ça fonctionne. Les reines ont besoin de chaleur et de protéine pour fabriquer leur nid primaire que l'on retrouve dans les granges, sous les toits ...) Il faut détruire ces nids primaires et tuer les reines, si vous ne le faites pas vous avez ensuite le nid secondaire. Ce qui est important, c'est de piéger avant, sinon c'est trop tard, ça se multiplie et il faut faire traiter par un professionnel, c'est maintenant qu'il faut le faire.

C COURANT : Ce que tu dis c'est qu'il y a déjà un acteur présent sur Belle-Île qui fait ce travail ?

R JUHEL : C'est une association qui fait de la prévention, il y a déjà eu des réunions publiques avec 70 personnes dans chaque commune où chacun est venu apprendre à monter un piège.

D PALLUEL : Vous avez sur place les ressources, toutes les îles ne les ont pas.

A HUCHET : On peut les solliciter.

C COURANT : ils peuvent peut-être intervenir sur les îles ?

D PALLUEL : Oui, ça pourrait déjà se faire pour la sensibilisation et peut-être un diagnostic.

A HUCHET : Les pièges, ce n'est pas grand-chose, et eux ils ont des supports de communication pour lesquels on pourrait les solliciter. Ils sont très ouverts, ce sont des bénévoles.

R JUHEL : On peut les solliciter. Lors de réunions, ils prennent vos Nom et mail, j'ai commencé à piéger, je renouvelle les pièges tous les 15 jours, j'ai commencé à faire un comptage, je leur transmettrai mon tableau jusqu'en juin.

---

*Décision du CA votée à l'unanimité :*

*Mandate le Président pour relancer un appel d'offre, mettre en place et signer toute convention, contrat, permettant de mettre en œuvre le programme d'action 2024 lié au programme FEDER Invasives. Mandate le Président pour entamer des discussions avec le FEDER pour faire ajouter le frelon asiatique aux espèces invasives déjà présentes dans la convention.*

---

## Prospective régulation/décarbonation des circulations automobiles

Cette étude a été validée lors du CUP de novembre 2023. Elle sera lancée en avril 2024.

Le projet d'étude prospective vise à :

- Actualiser le diagnostic de la situation et des enjeux île par île, et compléter ce diagnostic par un « benchmark » d'innovation en matière de circulation : régulation, dispositifs de circulations douces, transports en commun, mobilité vertueuse etc.
- Analyser les outils juridiques existants régissant la mobilité et proposer des arrêtés types permettant de répondre aux attentes des situations sur chaque île et des propositions d'évolution législatives pour répondre aux besoins de régulation éventuels.
- Proposer un plan d'actions, adapté à la situation et aux enjeux de chacune des îles, de développement des mobilités douces. Date d'engagement des études ou autres dépenses préalables au projet : consultation décembre 2023

Calendrier :

- Lancement appel d'offre : mars-avril 2024
- Début étude juridique et technique : mai 2024
- Proposition du plan d'action : dernier trimestre 2024

---

*Décision du CA votée à l'unanimité :*

*Mandate le Président pour mettre en place et signer toute convention, contrat, permettant de mettre en œuvre le programme d'action 2024 lié à la régulation/décarbonation des circulations automobiles.*

---

## Logement des résidents permanents

Compte tenu de l'urgence de la situation et au nom de la spécificité insulaire sur le sujet du logement permanent, il est proposé de porter un programme sur 3 ans (2024-2027) sur 4 volets, avec le recrutement d'un chargé de mission (profil juridique/fiscal/urbanisme) :

- **Concertation et animation**
  - Poursuivre la concertation avec l'ensemble des acteurs
  - Suivre et répertorier les avancées des plans d'actions de chacune des îles
- **Juridique : veille et propositions**
  - Répertorier les actions réalisées sur les îles grâce à la majoration de la THRS ;
  - Veille sur les projets de lois ;
  - Proposer des amendements (projet de loi Logement)
- **Prospective et expérimentation**
  - Proposer des solutions innovantes et juridiquement viable pour palier à la crise du logement sur les îles du Ponant

- **Sensibilisation à la spécificité insulaire du problème du logement**

Le financement serait demandé au titre du contrat-îles sur les crédits d'ingénierie restants (région et Etat), avec un début du programme au 2<sup>ème</sup> semestre 2024.

Plan de financement prévisionnel - programme logement (2024-2027)						
Dépenses	prévi	réal	répart	Recettes	total	répart
<b>Salaires et charges</b>	<b>178 875 €</b>	<b>0 €</b>	<b>86%</b>	<b>Autofinancement</b>	<b>62 250 €</b>	<b>30%</b>
CM habitat - urbaniste/ juriste (100%)	144 000 €			Fonds propres AIP (20%)	41 500 €	
Directrice (10%)	24 900 €			Participation des communes (10%)	20 750 €	
DAF (5%)	9 975 €					
<b>Prestations extérieures</b>	<b>20 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>10%</b>	<b>Subventions</b>	<b>145 250 €</b>	<b>70%</b>
Communication	5 000 €			ingénierie prospective région	62 250 €	30%
Etude / Intervention	15 000 €			Ingé pro état	83 000 €	40%
<b>Frais de déplacements</b>	<b>8 625 €</b>	<b>0 €</b>	<b>4%</b>			
	8 625 €					
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>207 500 €</b>	<b>0 €</b>		<b>TOTAL Recettes</b>	<b>207 500 €</b>	<b>100%</b>

Plan de financement prévisionnel - programme logement 2024					
Dépenses	2024 (6 mois)	répart	Recettes	2024 (6 mois)	répart
<b>Salaires et charges</b>	<b>29 812 €</b>	<b>94%</b>	<b>Autofinancement</b>	<b>9 544 €</b>	<b>30%</b>
CM habitat - urbaniste/ juriste (100%)	24 000 €		Fonds propres AIP (20%)	6 362 €	
Directrice (10%)	4 150 €		Participation des communes (10%)	3 181 €	
DAF (5%)	1 662 €				
<b>Prestations extérieures</b>	<b>0 €</b>	<b>0%</b>	<b>Subventions</b>	<b>22 268 €</b>	<b>70%</b>
Communication			ingénierie prospective région	12 725 €	40%
Etude / Intervention			Ingé pro état	9 544 €	30%
<b>Frais de déplacements</b>	<b>2 000 €</b>	<b>6%</b>			
	2 000 €				
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>31 812 €</b>		<b>TOTAL Recettes</b>	<b>31 812 €</b>	<b>100%</b>

**Complément apporté en séance :**

*C COURANT : On voit que 2 îles ont recruté un chargé de mission sur cette thématique (Belle-Île et Yeu).*

*O CARRE : Et vous faites des progrès sur le sujet.*

*A HUCHET : ça va bouger, on a rencontré un sénateur la semaine dernière, les discussions vont commencer. Nous avons fait part des freins notamment sur le système de la compensation.*

*O CARRE : Vous avez une date de discussion au Sénat ? Car pour le moment, il y a une proposition de loi qui ne nous concerne pas beaucoup, qui a été développée par les députés (Annaïck LE MEUR) ; c'est parti au Sénat, mais pour le moment il n'y a pas de date, on fait une veille pour savoir quand cela va être discuté au Sénat pour justement pouvoir interpellier nos parlementaires sur ce sujet. Mais pour le moment, il n'y a aucune date.*

*E GRALL : Quand vous dites que ça va bouger, c'est-à-dire ?*

*O CARRE : Les députés ont proposé un projet de loi avec Annaïck Le Meur, ça part en navette au Sénat.*

*E GRALL : Ils ne nous aident pas beaucoup.*

*C CHARUAU : Il y a une proposition de loi qui va être faite par les sénateurs sur le logement en juin.*

*A HUCHET : C'est leur sujet de travail.*

*O CARRE : Pour l'instant, ce qui est proposé par les députés ne nous intéresse pas.*

*E GRALL : Il va y avoir un rapporteur ou quelque chose comme ça ou un groupe de travail ? Il faudra demander à Mme Gatel demain.*

*C CHARUAU : On va apporter des amendements pour qu'ils prennent en compte notre spécificité, car il faut vraiment qu'on soit spécifique au niveau des îles, on n'a pas le choix. Je ne vois pas pourquoi la Corse aurait un statut « autonome » et nous rien du tout.*

*O CARRE : L'idée, c'est d'avoir un chargé de mission qui coordonnerait le travail des chargés de mission déjà installés sur les îles et aider les îles qui ne pourraient pas pour une raison ou pour une autre avoir un chargé de mission dédié, d'aider à ce que les spécificités soient prises en compte.*

*E GRALL : 3 chargés de missions sur la mission, ce n'est pas trop ?*

*D PALLUEL : C'est financé par l'ingénierie prospective.*

*C CHARUAU : Ce n'est pas de trop, c'est tellement complexe.*

*O CARRE : C'est très complexe, et justement, on cherche un profil juriste fiscaliste. Il y a des choses, quand on voit les propositions de loi des députés, on a du mal à voir où ils veulent aller.*

*C CHARUAU : Par exemple : notre chargée de mission est bloquée au niveau juridique, on va devoir prendre un cabinet d'avocats pour l'aider, car c'est très complexe notamment pour les changements d'usage. A chaque fois les villes sont attaquées : quand il y a une réglementation sur les meublés de tourisme elles perdent, on voudrait savoir pourquoi, on voudrait avoir de l'aide, et ça seul un avocat ou un juriste pourraient y répondre. Les chargés de missions sont plutôt spécialisés en urbanisme et il manque ce volet.*

*E GRALL : Est-ce que vous regardez l'aspect ZAN ? Nous on a commencé à regarder son impact dans le cadre de notre PLUH en cours d'élaboration et on a décidé de voter contre le projet proposé. On l'attaquera le jour où il sera publié ; Sur les simulations, ils ont réduit comme peau de chagrin les terres urbanisables constructibles et si on ne les garde pas pour une stratégie de logement à l'année sur la durée, l'inflation des prix va faire que tout va partir aux secondaires et ça va aller très vite.*

*O CARRE : C'est pourquoi c'est bien qu'il y ait déjà deux îles à avoir un chargé de mission.*

*C CHARUAU : D'où la nécessité d'un statut spécifique.*

*E GRALL : Nous, on va invoquer la loi 3DS pour dire que dans notre commune, on a une autre loi qui dit que l'on doit protéger le développement durable des îles, et que l'application du ZAN va à l'encontre du développement durable des îles. Et il y a d'autres choses à mettre autour.*

*A HUCHET : Prendre un chargé de mission au niveau de l'AIP, OK, mais ce n'est pas le chargé de mission qui fera le diagnostic pour chacune des îles, il faut absolument un bureau d'études pour avoir un diagnostic percutant et réaliste car c'est ça qui permet de savoir quelle est la direction à prendre.*

*C COURANT : il y a une ligne étude prévue au budget.*

*A HUCHET : Nous, on a 3 cabinets qui ont travaillé ensemble pour faire notre diagnostic.*

*O CARRE : Cette remarque-là, il faut que toutes les îles le sachent, s'ils ne font pas d'abord un bon diagnostic avant, ils vont aller dans le mur. Le chargé de mission va dire aux îles ce qu'il faut faire pour arriver à un résultat, en prenant l'exemple de ce qui se passe sur Belle île et Yeu, il pourra alerter sur telle ou telle difficulté. Parce-que pour les petites îles, pour le moment on nage tous.*

*R JUHEL : Nous avons eu une analyse profonde sur l'offre touristique, (nos îles sont aussi touristiques, il faut trouver un équilibre en se disant que tout ne pourra pas passer en logement à l'année). Cette étude a pu nous dire au chiffre près combien nous avons de logements touristiques sur notre île.*

*E GRALL : ils vont faire une photo de l'existant mais ne vont pas aider à bâtir une stratégie.*

*O CARRE : ça c'est la première étape.*

*R JUHEL : Le diagnostic doit être fait d'abord.*

A HUCHET : C'est une première étape à partir de laquelle tu vas pouvoir bâtir ta stratégie. Le fait de savoir qu'il n'y avait pas tant que ça de SCI qui pilotent les meublés de tourisme, on ne l'avait pas cette donnée-là. Il y a beaucoup de petits multipropriétaires en fait, et c'est intéressant car la question est de savoir suivant les moyens d'actions qu'on mettra en œuvre qui on va toucher, quel sera l'impact, car ce sont aussi parfois des habitants qui ont des meublés de tourisme. Moi j'étais sceptique au départ, je pensais qu'on connaissait déjà les chiffres par la taxe de séjour et pas du tout, le diagnostic est vraiment le préalable. Et ça permet de comprendre car on peut faire un comparatif par rapport aux autres îles et zones littorales du continent, on connaît quand même des communes qui sont désertées de leurs habitants et c'est une réalité intéressante. Pour le poste de chargé de mission : un profil fiscaliste, c'est difficile à trouver, mais ça serait bien, nous on n'a pas trouvé.

O CARRE : On va le chercher.

E GRALL : Au-delà de tout ça, il faut qu'on s'inquiète rapidement sur le ZAN, pour savoir ce qu'il restera en surface urbanisable sur les îles et comment on protège le peu qu'il reste pour une stratégie de logement à l'année sur le long terme et ça, ça va venir très vite. Moins il y en aura et plus ça se vendra vite et cher et il n'y aura plus rien, on peut compter le nombre d'années, on va fermer nos classes et nos commerces. C'est une mécanique implacable.

O CARRE : On va ajouter ça à la feuille de route du chargé de mission.

E TONNERRE : Qui les vend les terrains, ce sont aussi des insulaires, il y en a qui gardent des terrains et qui attendent que ça prenne de la valeur pour vendre. Donc si tu dis qu'il faut loger les permanents, ça va mettre un frein mais est-ce qu'une loi le permet ça ?

E GRALL : Il y aurait une loi simple pour nos îles : on interdirait la vente de terrain pour du logement pour des secondaires, ne pourraient rentrer que de la construction avec OFS et BRS.

A HUCHET : Nos secondaires, ils sont (déclarés) en principaux, ils ont le tarif insulaire en se mettant en principaux, c'est déclaratif comme toute la fiscalité, donc tu fais ce que tu veux et personne ne vient vérifier. C'est comme les permis, on voit deux portes on a l'impression qu'il y a deux logements, mais c'est déclaré pour un seul logement et on ne peut rien y faire. Comme l'Etat ne veut pas faire la chasse aux sorcières (ça dépend pour quoi et pourtant ils savent faire) On a demandé à notre directeur des finances publiques au niveau départemental, il ne veut pas intervenir. Si l'Etat ne nous aide pas, on va avoir du mal. C'est un autre sujet.

O CARRE : Il y a beaucoup de choses, il faut en discuter mais il faut avoir les ressources pour appréhender tous ces problèmes.

D YVON : quel va être le rôle du chargé de mission ? Si à chaque fois qu'il y a un problème sur une île on crée un poste de chargé de mission, l'AIP va devenir l'armée mexicaine.

C COURANT : C'est vrai mais il faut savoir quelles sont les priorités.

A HUCHET : Là ça concerne tout le monde, on s'était dit lors de nos discussions que la priorité c'est le logement, on en a parlé à Yeu notamment, là il est temps, si on ne se saisit pas de ce sujet maintenant, on n'est presque plus crédibles, après effectivement on pourra compter les rats et les chats, il ne restera que ça.

D YVON : Il y a un organisme qui s'appelle Morbihan Habitat, on vient de passer avec eux, on a négocié pendant un bon moment, normalement on devrait avoir un lotissement de 30 pavillons, avec une partie en BRS, l'autre en locatif qui devrait démarrer en fin d'année. Il n'y a pas besoin de passer par des bureaux d'études.

A HUCHET : c'est différent et ça dépend des îles. Sa mission ne sera pas de monter des programmes.

R JUHEL : c'est autre chose 30 pavillons sur Groix, Morbihan Habitat va se déplacer pour ça mais sur Houat ils ne viendront pas, ça ne les intéresse pas.

P LE FUR : ils ne viendront pas sur Houat, ça coûte trop cher.

D YVON : alors tu prends un chargé de mission et ils vont venir ?

*C CHARUAU : Ce n'est pas forcément pour avoir du logement social mais pour avoir une stratégie locale d'habitat. Si on préempte on est forcément au tribunal, et on perd. Comment faire pour avoir des préemptions qui soient « légales » : on a un des stratégies locales d'habitat et ça se construit : par un diagnostic, un cabinet d'étude, un chargé de mission ... etc et on avance. Ce qu'il faut, c'est un statut particulier pour nos îles. Il faut arrêter de faire des lotissements, dans 20 ans ce sera pareil. On va à la course à l'échalotte, il faut avoir des baux emphytéotiques pour arrêter la spéculation. Pour moi, c'est ça la solution.*

*D YVON : Le problème, c'est que quand tu vois le coût immobilier sur toutes les îles, ça atteint des sommets, on peut préempter une fois ou deux fois, on ne peut pas préempter 10 maisons, quand on voit que la moyenne c'est entre 400 et 700 000 € on peut peut-être préempter une fois pour en faire du logement ou du commerce, et c'est ce qu'on a fait mais on ne peut pas continuer, on n'en a pas les moyens.*

*E GRALL : D'où l'intérêt de garder la stratégie pour les terrains constructibles qui restent, c'est là qu'on doit bloquer en premier.*

*O CARRE : Le but, c'est d'arriver à arrêter le fait que les résidences principales partent en secondaire, parce qu'après on a le problème des écoles qui ferment etc ... Comment on va réussir à faire ça : trouver les leviers à mettre en œuvre, les supports politiques, il nous faut des gens qui travaillent dessus pour essayer de trouver des solutions.*

*P DENAUD : Il n'y a pas de solution pour ça, du moins je n'en vois pas.*

*A HUCHET : Dominique, Groix est dans le Plan local d'habitat de l'agglo, nous on n'en a pas, on est une communauté de communes mais on n'y est pas soumis. Là c'est aussi un travail qu'on va faire pour avoir un plan local d'habitat. Houat et Hoedic, vous êtes sans doute intégrés dans le PLH d'AQTA. La stratégie est importante pour savoir ce qu'on va faire demain. Toi tu en bénéficies déjà mais ne n'est pas le cas de toutes les îles.*

*D YVON : Pour nous, ce qui est important de faire aujourd'hui, c'est de faire du BRS, ce qu'il faut c'est que les gens deviennent propriétaires, si on veut casser la spéculation, il faut que les gens n'aient plus le droit de vendre leur résidence principale. Il n'y a que le BRS qui le permettra.*

*A HUCHET : C'est interdit, le droit de propriété est inscrit dans la constitution.*

*D YVON : C'est prévu dans la loi.*

*E GRALL : la logique OFS BRS, c'est l'une des solutions.*

*C CHARUAU : Il faut peut-être proposer un Bail Réel insulaire.*

*D YVON : c'est ce qu'on va faire.*

*A HUCHET : En résidence secondaire ou principale, on ne parle que de fiscalité ce n'est que du déclaratif. Quand une collectivité met de l'argent public, on devrait pouvoir figer le logement en logement à l'année, sans faire entrer le critère fiscal mais personne ne s'attache à ce dossier car il y a beaucoup d'enjeux. La fiscalité actuelle encourage la location saisonnière et les meublés touristiques qui sont plus avantageux que ceux à l'année. C'est mathématique, un petit propriétaire qui a un petit studio ne va pas hésiter, il faut s'attaquer à la poule aux œufs d'or, c'est tout. Mais il faut savoir ce qu'on veut, notre pays n'en veut peut-être pas, c'est peut-être à nous de porter le sujet.*

*D YVON : C'est la loi qu'il faut changer.*

*MF ROGER : Il y a une élue du Finistère qui porte cela ?*

*O CARRE : C'est Annaïg Le Meur*

*G PIERRE : Si elle est moins importante sur le continent que sur les îles, la gangrène y existe aussi, c'est partout et c'est exponentiel.*

*R JUHEL : Nous on se pose la question, il y a sur la commune un projet de lotissement de 15 lots dont 4 en BRS, le reste en accession à la propriété, qu'est ce qui va sécuriser comme quoi ils n'auront pas le droit de vendre à des résidents secondaires ?*

*D PALLUEL : En BRS ils ne pourront pas.*

O CARRE : oui pour 4 sur 15 mais les 11 autres ? On ne va pas faire le débat maintenant, ce que je vous propose dès à présent : lors de la première réunion de l'année pour les maires qui aura lieu le 30 mai, au cours de laquelle nous avons prévu de vous parler de l'adaptation des îles aux changements climatiques, l'on ajoute un temps pour le logement puisque manifestement, il y a à discuter de beaucoup de choses. On ajoute ça à l'agenda.

O CARRE : aujourd'hui, la question est : est-ce qu'on valide la proposition de mettre en place un programme dédié au logement, moi je pense que c'est nécessaire parce qu'il y a tellement de sujets, si on n'a pas quelqu'un de manière permanente pour y travailler, on ne va pas y arriver. Le financement, on vous l'a déjà présenté et les financeurs sont plutôt d'accords.

C COURANT : Parce qu'il y a un lien direct avec les projets financés par le contrat des îles.

---

*Décision du CA votée à l'unanimité moins une abstention :  
Mandate le Président pour finaliser un programme sur le logement au titre de  
l'ingénierie prospective du Contrat Etat Région départements 22 29 et îles du  
Ponant.*

---

## Culture

### Festival des insulaires

Comme chaque année, la proposition de l'AIP est d'accompagner le festival et de participer à la définition des débats et au choix des thématiques. A ce jour, la thématique choisie pour l'île de Sein ne semble pas définie.

Le plan de financement de l'édition 2024 n'est pas bouclé. Une demande sera faite au CUP en mai pour 20K€.

### Complément apporté en séance

D FOUQUET : Sur ce point, j'aimerais souligner que le budget que vous allouez à l'association est un peu plus faible que les autres années, ça tombe un peu mal pour nous parce qu'en principe, la commune qui accueille participe à hauteur de 5 000 €, 15 000 € sont habituellement financés par la communauté de communes, or, nous sommes une commune isolée, il faudrait donc que nous participions à hauteur de 20 000 € pour pouvoir équilibrer le budget, ce que nous n'avions pas prévu et on aimerait trouver une solution. Je ne sais pas si l'AIP peut nous aider.

D PALLUEL : Ce n'est pas l'AIP, c'est le contrat de plan Etat Région, le problème c'est qu'il n'y a plus d'argent sur l'enveloppe de fonctionnement.

O CARRE : ça a été déjà discuté l'année dernière, il avait été défini que ça baisserait de 5 000 € chaque année puisqu'il n'y a plus d'argent. Il est prévu une discussion avec Jean-Benoît BEVEN.

D FOUQUET : J'ai prévu de rencontrer Gilles MOUNIER prochainement et avec Jean-Benoît BEVEN.

O CARRE : Il y a une chose qu'il faut que l'on clarifie avec l'AFIP, ils nous disent que ce sera un festival différent des autres parce que l'île est plus petite et il y aura moins de monde, leur budget présenté n'est que de 10 000 € inférieur aux festivals antérieurs. Je me dis qu'il y a une différence : si on fait un festival plus petit, de budget devrait être moindre. Pour l'instant 10 000 € de moins, ce n'est pas beaucoup. On a obtenu de Jean-Benoît un budget beaucoup plus détaillé que ce qu'il fournit d'habitude, il faut encore que l'on discute avec lui pour voir où sont les gisements d'économie. Je ne pense pas que l'on va terminer sur Sein avec un budget à 210 000 € sachant que le budget de l'an dernier était de 220 000 €.

*Au niveau du contrat, on ne pourra pas puisqu'il ne reste plus rien en subvention fonctionnement. Après, il faut voir comment on appuie d'autres demandes.*

*P DENAUD : Comment il va être organisé ce festival ?*

*O CARRE : Une présentation va être faite demain lors de l'AG, mais on ne pourra pas y passer trop de temps, je vous invite à questionnez Sylvie qui sera présente.*

## **Adaptation au changement climatique à 2030 et 2050 / projet**

Les [effets du changement climatique](#) se faisant ressentir de manière encore plus pressante sur les îles du Ponant, nous proposons de porter un programme d'actions à horizon 2030 afin d'accompagner les îles du Ponant à l'adaptation au changement climatique.

Calendrier proposé :

- 30 mai 2024 : définition des sujets sur lesquels il nous semble pertinent de travailler pour l'AIP (sujet réunion des maires)
- 2ème semestre : montage du programme et pistes de financements
- CA de septembre : présentation du programme
- 2025 : début du programme

**Piste de financements fléchées** : appel à projet de la région Bretagne sur l'adaptation au changement climatique. Ce programme prévoit un accompagnement sur 2 ans (2025 – 2026), financé à 70 % plafonné à 70 000 €. Elargir les financements pour couvrir toutes les îles.

**Complément apporté en séance :**

*O CARRE : On en est au stade de la définition, il démarrera en 2025. Pour 2024, on se donne le temps de la réflexion.*

*D PALLUEL : Il faudra affiner la thématique.*

*O CARRE : Effectivement, c'est large, c'est pourquoi nous avons prévu d'en parler à la réunion du 30 mai.*

---

*Décision du CA votée à l'unanimité :*

*Mandate le Président pour créer un programme sur l'adaptation au changement climatique et à en trouver les financements.*

---

## **Partenariats et actions internationales**

### **Conservatoire du Littoral**

Le partenariat pour 2024 est proposé, sur les mêmes bases que l'année précédente.

---

*Décision du CA votée à l'unanimité :*

*Autorise le Président à signer l'accord de programmation avec le Conservatoire du Littoral.*

---



## Coopération Franco-Québécoise

Un nouveau programme a été proposé en 2024, pour l'accueil d'une délégation des îles de la Madeleine sur les îles du Ponant. Le programme d'accueil de travailleurs saisonniers madelinots devrait se concrétiser en 2024. Les recrutements sont en cours par 4 professionnels hôteliers et restaurateurs adhérents de Savoir-faire des îles du Ponant.

## Réseau ESIN

Bruno NOURY était le délégué désigné par l'AIP, avec Ronan JUHEL.

Proposition : candidatures pour 2 délégués

### **Complément apporté en séance :**

*R JUHEL : J'ai suivi des conférences, ce n'est pas de l'anglais maritime auquel je suis habitué, il y a des de gens qu'on comprend et d'autres moins. Le problème est la barrière de la langue et l'agenda est assez soutenu. Ils ont bien avancé dans leur réseau et sur les thématiques. Des ateliers qui ont eu lieu en Suède sur le transport et en Ecosse étaient intéressants, depuis des îles grecques et italiennes se sont ajoutées et pour les échanges en visio, il faudrait peut-être voir avec le staff AIP.*

*C COURANT : il faudrait voir dans les statuts si nous pouvons être délégués.*

*D PALLUEL : Il faudrait quelqu'un qui parle anglais, c'est le cas d'Erwan.*

*E TONNERRE : il faudrait plutôt un élu.*

*D PALLUEL : Tu en es un.*

*E TONNERRE est nommé délégué à l'unanimité.*

---

*Décision du CA votée à l'unanimité :*

*Autorise le Président à verser la cotisation 2024 soit : 300 €, et à s'associer aux travaux de la fédération.*

*Erwan Tonnerre est nommé délégué.*

---

## Conférence des Régions périphériques maritimes CRPM commission des îles

L'assemblée générale aura lieu les 23 et 24 avril aux Açores. Dominique YVON est le délégué pour la CRPM.

Proposition : candidature pour 1 délégué

### **Complément apporté en séance :**

*C COURANT : il y a une AG par an.*

*D YVON : Si personne ne se présente je veux bien, (j'ai été à la CRPM pendant 20 ans en tant que conseiller régional) mais je ne reçois pas les documents.*

*C COURANT : il y aura une chargée de mission de la CRPM demain à l'AG.*

*D YVON : Il y a deux réunions par an, une assemblée générale et une commission des îles qui a lieu en septembre – octobre. Ce sont des îles qui sont régions.*

---

*Décision du CA l'unanimité :*

*Mandate le Président pour mettre en œuvre tous les programmes internationaux.*

*D. YVON est maintenu délégué.*

---

## **Organisation interne AIP - 2024**

En 2024, l'équipe de l'AIP comptera jusqu'à 9 personnes :

- 4 CDI (3,8 ETP) :
  - Charlotte COURANT, directrice – 1 ETP.
  - Marie MALLET, directrice administrative et financière – 1 ETP ;
  - Lucille COURTAIS, chargée de mission Contrat Local de Santé – 1 ETP (CDI depuis octobre 23) ;
  - Emilie GAUTER, chargée de mission énergie et déchets – 0,8 ETP ;
- 5 CDD :
  - Denis BREDIN, chef de projet FREIIA (fin de contrat 31/12/25) – 0.1 ETP ;
  - Maxime TURCK, chargé de mission diagnostic innovation (fin de contrat 31/12/25) – 1 ETP ;
  - Maxime BREDIN, chargé de mission biodiversité (fin de contrat 31/05/25) – 1 ETP ;
  - Marie LEVERT, chargée de mission tourisme, à compter du 15/04/24 – 1 ETP ;
  - Chargé de mission habitat, à compter du 2<sup>nd</sup> semestre 2024 – 1 ETP.

Nouveau SIRET : 304 605 256 00102

## **5- Budget arrêté 2023 et budget prévisionnel 2024**

*Voir Annexe 4 : Budget arrêté 2023 et budget prévisionnel 2024*

### ***Complément apporté en séance :***

*O CARRE : Ce budget prévisionnel pourra être sujet à une fluctuation importante si nous sommes retenus pour l'AMI gestion des flux.*

*Il y aura des ajustements sur les invasives en fonction des lots réalisés.*

*L'activité prévue en 2024 sera légèrement supérieure que celle réalisée en 2023.*

*C COURANT : Avec 2 nouveaux programmes qui démarrent cette année : la mobilité, et le logement.*

*Il y avait déjà eu une augmentation significative du budget entre 2022 et 2023.*

*O CARRE : Un pré-budget à 850 00 € avait été présenté au CA de septembre 2023 à Houat.*

---

*Décisions du CA votées à l'unanimité :*

*Valide le projet de budget prévisionnel 2024 tel que présenté.*

*Le CA autorise le Président à :*

*Mobiliser les financements pour la réalisation de la fin du programme 2023 et mettre en place le programme d'actions 2024 et signer tout document de demande de financement : contrat, convention, demande de financement.*

*Mettre en place les moyens humains et techniques liés aux projets dès acceptation des financeurs.*

---

## 6- Point sur la revoyure du contrat-îles

Suite à la réunion du 20/02 à Bréhat, il a été proposé de revoir la répartition des axes :

- Abonder l'axe 1 Logement, à hauteur de 350 000 € ;
- Réduire l'axe 2 transition de 200 000 € ;
- Réduire l'axe 3 économie-tourisme de 150 000 €.

Proposition d'affectation des axes - revoyure 2024						
	Crédits	Reste réel	Prévi conso (x2)	Différence	Proposition réaffectation	Propositions crédits axes
<b>AXE 1 : Logement</b>	2 813 176 €	1 096 166 €	3 434 020 €	- 2 337 854 €	350 034 €	3 163 210 €
<b>AXE 2 : transitions</b>	2 316 824 €	1 577 894 €	1 477 860 €	100 034 €	- 200 034 €	2 116 790 €
<b>AXE 3 : écon tourisme</b>	2 000 000 €	647 074 €	2 705 852 €	- 2 058 778 €	- 150 000 €	1 850 000 €
<b>AXE 4 : services de proximité</b>	1 920 000 €	1 077 068 €	1 685 864 €	- 608 796 €	- €	1 920 000 €
<b>AXE 5 : ingénierie AIP territoriale et prospective</b>	950 000 €	566 418 €	767 164 €		- €	950 000 €
<b>TOTAL hors ingé territoriale</b>	9 300 000 €	4 564 620 €	9 470 760 €		- €	9 300 000 €

La revoyure sera signée le 31/05/24 à Lorient, avant le CUP.

### Complément apporté en séance :

*E GRALL : On a vraiment besoin de garder toute l'enveloppe d'ingénierie prospective ? on va tout consommer ?*

*D PALLUEL : Avec les programmes que l'on présente oui.*

*O CARRE : ce sont deux choses différentes, on ne peut pas jouer sur cet axe pour équilibrer les autres.*

*D PALLUEL : C'est une enveloppe déterminée.*

*O CARRE : On a revérifié avec la Région et l'Etat, ce serait accepté comme cela.*

*D YVON : Concernant le dossier passé en Bien-vivre en Bretagne, je ne sais pas pourquoi c'est le seul dossier qui n'est pas passé au titre du contrat. On m'a dit de ne pas m'inquiéter, que ce serait la même chose mais quand on regarde de près ce n'est pas pareil : les agglos ont leur mot à dire et in fine, c'est la Région qui décidera, ils peuvent très bien me dire que finalement, il y aura moins que ce qui est demandé car il y a d'autres projets. Ce que je demande c'est que l'engagement soit pris officiellement, que si la commune n'est pas prise en compte au titre de BVEB, on pourra avoir la subvention au titre du contrat.*

*O CARRE : Ce qu'on on peut te donner c'est la certitude que tu pourras représenter un plan de financement au prochain CUP. Nous on ne peut pas déterminer ce que va décider l'Etat ou la Région.*

*D YVON : Le dossier est passé déjà et a été accepté lors du CUP pourtant.*

*O CARRE : Il a été accepté hors partie du financement BVEB.*

*D YVON : mais pourquoi, je pose la question : c'est le seul dossier. Parce-que les règlements de comptes, j'en ai ras le bol, jusqu'à maintenant je me suis tenu mais si je dois le dire demain à l'AG. Je trouve ça scandaleux, les petites combines des anciens Président et directeur, ça suffit. On m'a dit qu'il n'y aurait aucun problème, maintenant on me dit que ce n'est pas sûr, et mes travaux eux commencent le mois prochain.*

*M MALLET : Il y a eu un accusé de réception, c'est la date qui y figure qui fait foi pour la prise en compte des dépenses. Si vous voulez le représenter en CUP, il n'y a pas d'obstacle.*

*D PALLUEL : Oui, tu peux démarrer les travaux.*

*D YVON : Quand j'ai posé la question pourquoi ce n'a pas été pris sur le contrat, je n'ai jamais pas eu de réponse.*

*M MALLET : C'est la règle qui a été prévue pour tous les projets, si un autre dispositif peut prendre en charge on privilégie cette solution. Mme Dessandier vous a proposé cette solution en CUP et il me semble que ça vous était même plus favorable. On n'a pas le résultat au titre de BVEB aujourd'hui mais si ça ne marche pas, rien n'empêchera de le représenter en CUP.*

*D YVON : J'entends bien et je veux bien croire en votre bonne foi mais au bout du compte, ce n'est ni vous ni le président qui décideront, ce sera une commission ad'hoc qui se tiendra à Rennes.*

*A HUCHET : Non, c'est ton EPCI, c'est l'agglomération qui flèche.*

*D YVON : C'est une proposition. Oui, c'est l'agglomération, je n'ai pas de soucis avec ça, c'est fléché.*

*A HUCHET : alors c'est bon.*

*D YVON : Je prends des précautions, les travaux vont commencer, il y en a pour 200 000 €, ça ne se trouve pas sous les sabots d'un cheval. Au début tout allait bien puis petit à petit ... C'est dans la continuité des emmerdements qu'on a voulu me faire, J'ai de la patience, mais là ça suffit, s'il le faut Groix ne sera plus représenté tant que je serai Maire, dites-le-moi si je suis de trop, je repars dès demain.*

*O CARRE : Non Dominique, ce n'est pas ça. Moi je ne peux pas te donner un engagement qui ne dépend pas de moi, si tu as un engagement moins favorable de bien vivre tu pourras redéposer au contrat.*

## **7- Date et lieu du prochain CA**

Proposition : en septembre, en marge du festival, à Sein ou à Quimper, le jeudi 26 septembre.

Sein : bateau départ d'Audierne à 9h30 le jeudi 26/06, retour le vendredi 27/09 à 11h30, 16h ou 19h20 ou le samedi 28/09 16h.

### **Complément apporté en séance :**

*D FOUQUET : Le problème en plus du transport, c'est l'hébergement et il faut une salle, il faudrait voir avec Jean-Benoît, il a besoin de la seule salle adaptée que nous ayons.*

*O CARRE : si on sent que c'est difficile, on le fera le CA la veille du démarrage du Festival à Quimper ou pas trop loin.*

Fin de la séance à 20h45

LE PRESIDENT

Olivier CARRE